

Commune de Montpothier

Contrat de location de la salle du rez-de-chaussée

de la Mairie

Demande de réservation formulée le :

Entre :

La commune de Montpothier représentée par son Maire,

Place de la Mairie, 10400 MONTPOTHIER –

Tél : 03 25 21 38 97 – mail : mairie.[montpothier@wanadoo.fr](mailto:mairie.montpothier@wanadoo.fr)

D'une part,

Nom :

Prénom :

Né le :

Adresse :

Code postal :

Pour la tenue de l'évènement suivant :

Nombre de personnes :

1 : Matériel mis à disposition :

La location inclut nécessairement les matériels et mobiliers présents dans les locaux. Ceux-ci feront l'objet d'un inventaire contradictoire avant et après location. Les matériels et mobiliers manquants ou détériorés seront facturés selon le barème figurant sur la fiche inventaire.

2 : Paiement :

Conformément au règlement intérieur, joint en annexe, notamment en application de l'article 4, le montant de la location pour la période retenue est égal à€ .

Les conditions de paiement sont indiquées à l'article 5 du règlement intérieur joint en annexe.

3 : Remise des clés et état des lieux:

Afin de prendre possession des clés, établir l'état des lieux, le locataire, conformément à l'article 7 du règlement intérieur, devra prendre contact au minimum 24 heures à l'avance avec **Monsieur GAILLARD Frédéric au Tél : 06 89 99 75 25.**

4 : Conditions particulières de location :

Le locataire reconnaît, par sa signature, avoir reçu ce jour le règlement intérieur annexé à ce présent contrat et de s'y conformer en tous points quelque soit l'évènement qu'il envisage d'y organiser, notamment :

- Il déclare avoir pris connaissance des consignes de sécurité (article 9 du règlement intérieur).
- Ne pas dépasser le nombre maximum de personnes pouvant être admis dans cet espace fixé à 49.

Le locataire déclare se porter garant de la stricte application de l'ensemble des mesures de sécurité et de l'ensemble des obligations inscrites au règlement intérieur. Il s'engage à utiliser les locaux pour la manifestation déclarée ci-dessus, et à la remettre en état après utilisation au même titre que l'ensemble des matériels mobiliers et accessoires mis à sa disposition.

5 :Responsabilité :

Dans l'exécution du présent contrat, le locataire déclare engager sa responsabilité civile ou celle de l'organisme pour lequel il intervient, à cet effet, et conformément à l'article 3 du règlement intérieur, il s'engage à fournir, annexé à ce présent contrat de location, une copie de la police d'assurance le garantissant pour les risques dont il pourrait être responsable à titre personnel, pour ses ayants droits, ses invités, ses prestataires, ses employés ou ses co-traitants ceci vis-à-vis de la commune propriétaire des locaux ou des tiers.

Fait à Montpothier en deux exemplaires (dont un remis au locataire ce jour)

Le

Le Maire

Le locataire, précédée de la mention

« Lu et approuvé »

F. MOREAUX